

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE L'UDAS, VAULX-EN-VELIN (69), le 14 janvier 2006

9 personnes présentes : 4 du Pas 69 (Maud Colin, Valérie Badey, Patrick Chrétien, Pascal Marié), 3 du Pas 38 (Sylvie Souchard, Denis Polère, Christian Gerbelot-Legris) et 2 de l'Udas 13 (Erwan Redon et Pierre Pagès).

#### Etat des lieux (après les élections professionnelles) :

· Pas 69 : Un tournant s'est amorcé en 2003 avec l'arrivée de sang frais. Autour de 25 militants (plutôt qu'adhérents). Avis partagé sur les résultats des élections : résultats normaux pour certains, déception pour d'autres. Les causes de la baisse d'audience (en vrac) : profession de foi pas assez explicite et un peu défaitiste, manque d'identification du Pas 69 (présence dans les luttes mais pas toujours identifié en tant que Pas), pas de liste nationale par rapport à Sud qui est un peu sur les mêmes idées, absence de presse envoyée aux écoles régulièrement, ... Pour des gens extérieurs, Pas 69 = syndicat du Glem. D'autres se posent la question : pourquoi autant de militantisme dans une structure qui n'est pas représentative ?

Le Pas 69 ne s'inscrit pas dans la logique qui veut qu'un syndicat soit une société de services, mais préfère s'investir dans les « petites » luttes : sans papiers, précarité, AIS, ... La cohérence entre les discours et les pratiques (notamment pédagogiques) est jugée comme fondamentale, tout comme la tentative d'être moins dans la parole et plus dans les actes.

· Pas 38 : Les nouvelles générations sont très peu présentes dans le Pas 38. Autour de 80 adhérents avec une vingtaine de militants. Pour les élections, Sud nous fait perdre un siège que le Sgen aurait en fait dû perdre et qu'il conserve au bénéfice du plus fort reste. Renforcement du Snul qui passe de 4 à 5 sièges. Le suivi des dossiers Capd pompe de l'énergie au détriment des luttes sur le terrain, mais il nous semble toujours nécessaire d'assumer ce travail parfois pénible et décourageant mais néanmoins concret et permettant de lier analyses et propositions sur le métier. Nous avons néanmoins 3 militants actifs au sein du RIESF. Peut-être serait-il nécessaire de fusionner AG (tous les 2 mois) et collectif de gestion (à peu près même fréquence) car ils ne sont suivis que par les mêmes personnes (entre 8 et 20) et de faire comme le Pas 69 une AG tous les mois. La gestion du quotidien, la préparation des capd et les journaux aux écoles rendent de plus en plus difficile d'avoir des débats sur des problèmes de fond. Le PAS 38, très présent sur l'AIS par le nombre de militants qui y travaillent et le boulot abattu, a sans doute contribué à influencer et faire bouger les autres syndicats sur le sujet.

syndical enseignant à destination des plus jeunes participants, nous passons au second point à traiter.

#### Comment améliorer le fonctionnement de l'Udas :

- Les réunions régulières depuis un peu plus d'un an sont un outil indispensable.
- Il faut en parler dans nos syndicats respectifs, nos courriers afin de montrer que l'Udas existe, et que c'est une union et non pas une fédération.
- Garder les contacts (noms, adresses, mails, tel, ...) avec tous les anciens adhérents partis dans d'autres départements afin de couvrir plus de départements puisqu'il est possible d'être adhérent direct de l'Udas.
- Mettre l'accent sur nos pratiques différentes : pédagogiques, rapport à la hiérarchie, sans-papiers, précaires, ... et sur notre ton différent et décalé pour aborder ces sujets.
- Il faut se servir des dossiers réalisés par le 38 (état d'urgence, lecture, mouvement 2003, juridique, ...) pour déboucher sur des positionnements de l'Udas et des actions concrètes.
- Ne pas oublier de relayer sur la liste Udas interne les infos des différents syndicats qui peuvent intéresser tout le monde.
- Réfléchir sur des actions alternatives et porteuses de sens du style « Je m'autorise à sortir », « Je m'autorise à me former », qui puissent être reprises par l'Udas...
- Faire des débats de fond sur inspection, journée de solidarité, ...
- Echanger sur les règles administratives, les conditions de travail, ... dans nos départements respectifs.

Le repas qui suivit (super bouffe offerte par le Pas 69) en présence de Chantal Nay (69) fut l'occasion d'un débat passionné sur le mouvement de 2003. Avec d'un côté les « On s'est bien battu on pouvait pas faire mieux » et de l'autre le « comme d'habitude on a encore pris une grande claque dans la gueule ». D'où les réactions que vous trouverez en annexe.

**Prochaine réunion de l'Udas le samedi 15 ou 8 avril de 14h à 18h à Beaumont-Monteux(26), chez Virginie Montbel.**

Après un petit rappel historique sur l'histoire du mouvement

**Christian Gerbelot-Legris**

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE L'UDAS, VAULX-EN-VELIN (69), le 14 janvier 2006 (suite)

Annexe : L'ordre du jour était chargé ! Voici le compte-rendu rédigé par la tendance 88 de l'UDAS

### Point 1 : Où vais-je ?

Etre utopiste, c'est aller vers une étoile. On sait qu'on ne l'atteindra jamais, mais on sait où on va (*Albert Jacquard*)  
Mesurer l'inutilité de ses actes, mais agir quand même, même si leur unique valeur en fut justement la gratuité, le geste symbolique du refus (*Anne Cizaire – les Roses du Mal*)

### Point 2 : Qui suis-je ?

La marque d'une intelligence de premier plan est qu'elle est capable de se fixer sur deux idées contradictoires sans pour autant perdre la possibilité de fonctionner. On devrait, par exemple, pouvoir comprendre que les choses sont sans espoir et cependant être décidés à les changer (*Francis Scott Fitzgerald*)

### Point 3 : Dans quel état j'erre ?

Deux grenouilles sont tombées dans un pot de lait. « Je suis perdue » dit l'une. Elle tomba au fond et se noya. L'autre se mit à agiter ses pattes de toutes ses forces et se retrouva au matin perchée sur une motte de beurre fraîchement barattée (*Nina Berberova*).

### Point 4 : Dans quelle demeure se trouve l'étagère ?

Dans celle du Rêve O Luttons ! Demeure « d'une organisation technique, intellectuelle, morale, du travail sur la terre... » (*L'Ecole et la Révolution - Albert Thierry - février 1912*) pour laquelle « [...] Nous n'avons ni catéchisme ni sermon à offrir... nous croyons que la véritable éducatrice c'est l'action » (*La vie Ouvrière, 5 octobre 1909*)

#### Pour les points divers du genre :

- qui veut de la demie décharge UDAS laissée par Erwan l'an prochain ?
- à quoi sert le bulletin de l'UDAS ?
- comment analyser le résultat des élections professionnelles ?
- etc...

Christian Gerbelot complètera sous peu ce compte-rendu.

### Compte rendu de Patrick CHRETIEN militant UDAS, habitant dans le Rhône.

Merci à Chantal NAY d'avoir illustré mon compte-rendu de quelques citations

### Point 4, Erwan REDON, militant Udas des Bouches du Rhône, tendance Sardine

Merci à Michel Pélissier d'œuvrer pour la mémoire.

## NOUVELLES DES BOUCHES DU RHÔNE

### ECHANGES SUR LA TOILE

Une petite info sur un évènement marseillais qui laisse rêveur. La fête du stade est une fête qui a lieu chaque année au mois de mai à Marseille (au stade vélodrome) et qui permet au public d'assister à un spectacle de danse réalisé par les enfants et organisé par l'USEP et la ville de Marseille. Intéressé par ce projet, je m'y étais donc inscrit.

C'est avec étonnement que j'ai assisté mercredi dernier à l'IUFM de Marseille à la première réunion. Après le discours de deux inspecteurs d'académie (chapeautant le projet), j'ai vu des enseignant-e-s courir, se bousculer pour s'inscrire dans le groupe de leur choix. Certain-e-s même effaçaient le nom d'autres pour s'inscrire à leur place. Finalement, je me suis retrouvé dans un groupe non désiré pour apprendre que j'allais devoir faire danser les enfants de ma classe sur une chanson pédagogique de Tina Arena : aller plus haut et que ces chers petits allaient pouvoir se socioconstruire en dansant sur le thème musical de Star Wars.

Visiblement, après discussion avec mes voisins, j'ai été un des rares à être choqué par une telle programmation et à râler. Je me suis donc désinscrit du projet et j'ai juré mais pas trop tard qu'on ne m'y prendrait plus.

**Pierre Pages, UDAS 13**

Les enseignants sont à l'image de la société, et nous sommes tous de grands enfants !

Ca démontre surtout une absence de culture de travail en équipe, et une impossibilité pour certains de considérer p.2

qu'on ne peut pas obtenir satisfaction si c'est au détriment d'autrui. Le panier de crabes est encore bien souvent notre horizon.

Heureusement, à l'UDAS on pense et on agit autrement.

Et dans le milieu rural où j'enseigne, au sein d'un EMALA (réseau d'écoles), nos pratiques sont plus humaines et collectives, on a l'habitude de partager nos ressources, plutôt faibles. Même si, là aussi, certains collègues tentent de tirer la couverture à eux ...

La structure des écoles joue un grand rôle dans le climat de travail.

**Claude Didier, PAS 38**

Je vais essayer de rester encore un moment «grand enfant»

Je veux travailler contre l'équipe !!!

J'aurais tendance à penser que la vapeur doit être inversée de temps en temps : on peut obtenir satisfaction au détriment d'autrui !

«Virus», «parasite», «retourne au centre aéré», «tu es le seul à fonctionner

en Freinet, tu nous casses les pieds» : quelques mots doux prononcés à mon encontre ce midi par quelques membres d'une équipe qui voudrait maintenir des propositions éducatives sympathiques... et oui parce qu'à force de proposer d'autres solutions qui les emm. d'autres semblent commencer à s'y intéresser...

et les choses établies semblent peu à peu se fissurer.  
Les choses peuvent bouger, évoluer au détriment d'autrui ...  
en allant contre le travail en équipe...  
«Culture de travail en équipe» : laquelle ? de mon point de  
vue les personnes qui m'entourent à l'école ne l'ont pas.  
Pour elles le travail s'effectue correctement en «EQUIPE»...  
le problème c'est le «Virus» le «parasite», le «Freinet»  
Continuons à aller contre le travail en équipe !!  
Remarque : A propos de Freinet, je ne le clame absolument  
pas dans l'école. Les méthodes (pas besoin de clamer un nom  
pour que ça gêne) que j'essaie d'appliquer s'en rapprochent  
mais ne se résument sans doute pas à Freinet.

Mais il est remarquable de noter que le bouc émissaire est

une fois de plus ce personnage. Rappelons nous le poème du  
pasteur : quand ils sont venus chercher .... je n'ai rien dit...  
Demain Nez rouge et ... Trompette !!

**Erwan Redon, UDAS 13**

C'était bien mon point de vue : équipe sous-entend respect  
des différences (dans le cadre des valeurs républicaines,  
pas de respect pour le fascisme) et recherche du consensus,  
chacun étant amené à faire des concessions.  
Maintenant, de la théorie à la pratique ... C'est vrai qu'on  
croise dans notre profession des « modèles d'ouverture  
d'esprit » qui auraient été plus à l'aise dans l'école de Jules  
Ferry !

**Claude Didier, PAS 38**

## NOUVELLES DU PAS 69

### LA FIN DE LA GALÈRE POUR LA FAMILLE KITOSI ?

En mars dernier, Charlotte Kitosi se retrouvait à la rue alors  
enceinte de sept mois avec ses trois enfants. Aujourd'hui  
grâce aux actions du comité de soutien, la famille a retrouvé  
un toit et Charlotte Kitosi a reçu une carte de séjour lui  
donnant droit au travail «Je tiens vraiment à remercier tout  
le monde ! Patrick Chrétien, tout le comité, la mairie, les  
assistantes sociales...» Charlotte M'Bongia Kitosi n'en fini  
pas de nommer les personnes à qui elle veut exprimer sa  
gratitude. Grâce à la mobilisation autour de cette famille  
originaire de la République Démocratique du Congo,  
Charlotte Kitosi a en effet obtenu de la Préfecture une  
carte de séjour temporaire. Cette carte, valable un an, est  
renouvelable pendant cinq ans et accorde à Charlotte Kitosi  
le droit de travailler. L'étape suivante étant, si tout se déroule  
comme elle l'espère, la carte de séjour valable dix ans. C'est  
aussi une victoire qui récompense les efforts du comité de  
soutien. Il s'était constitué le 16 mars dernier à l'initiative  
de Patrick Chrétien instituteur de Jonathan Kitosi après qu'il  
a appris que son élève et sa famille étaient à la rue depuis  
plusieurs jours. En effet, le foyer «Forum réfugiés» rue  
Lamartine qui hébergeait la famille depuis leur arrivée en  
France en 2003, n'est plus habilité à les accueillir après le  
refus du recours par l'OFPPA (Office français de protection  
des réfugiés et apatrides).

#### Un grand soulagement

Les Kitosi ont connu les foyers d'urgence de nuit, dormant  
sur des matelas à même le sol pendant près d'une semaine.  
Puis le comité a pris en charge leur hébergement à l'hôtel  
jusqu'à l'accouchement de Charlotte Kitosi en juin. Les  
enfants sont placés par la DDASS pendant que leur mère

est à la maternité. «Après l'accouchement, j'ai eu des  
problèmes de tension dus au stress et à la fatigue. Le fait  
d'être séparée de mes enfants était dur et nous n'étions  
toujours pas sûrs d'avoir un toit. On a du retourner à  
l'hôtel».

Enfin, courant juillet, le comité multipliant les démarches,  
la famille peut souffler et emménage dans un logement  
d'enseignant vacant, fourni en urgence par le Centre  
communal d'action sociale (CCAS).

Toutes ces péripéties ont été particulièrement stressantes et  
aujourd'hui le soulagement est grand. «On a enfin l'impression  
d'avoir un vrai chez nous, je peux faire de la cuisine,  
c'est la première fois que je suis si bien installée depuis mon  
arrivée en France» affirme Charlotte Kitosi. Patrick Chrétien  
fondateur du comité souligne «C'est impressionnant de  
voir à quel point un logement est une sécurité qui change  
tout».

Si les Kitosi souhaitent évidemment rester dans ce logement,  
tout dépend du CCAS et de la mairie qui ont pour l'instant  
prolongé la mise à disposition de cet hébergement d'urgence  
jusqu'au 31 décembre. Outre le logement, d'autres  
questions se posent. «Nous ne savons pas encore de quelles  
allocations madame Kitosi peut bénéficier pour vivre». Le  
comité de soutien reste donc mobilisé afin que le soulagement  
de la famille ne soit pas de courte durée.

#### De notre correspondante locale Annabel Coavoux

Comité de soutien à la famille M'Bongia-Kitosi,  
Réseau Education Sans Frontières, 5 chemin de la Godille  
69120 Vaulx-en-Vélin.

Compte de soutien : Chantal Nay, CCP LYON 05 900 01 D.  
1 rue Stalingrad 69120 Vaulx-en-Vélin

### UNIVERSITÉ POPULAIRE - 27/09/05

#### Emmanuel Dockès : le droit du travail, un instrument de résistance menacé.

##### Première partie : droit du travail et économie

Il est impossible d'aborder ce sujet sans une confrontation  
au discours économique

*1/ Le discours néo-classique (majoritaire)*

Très simple, très efficace, très convaincant (à droite  
comme à gauche).

## Des nouvelles de...

Le droit du travail est une nuisance, ça coûte. Alors, la concurrence, la Chine !! On perd des parts de marché, d'où chômage.

On trouve 3 attitudes pour répondre à ce constat :

- on garde les frontières ouvertes, mais on supprime le droit du travail

- on garde le droit du travail, mais on ferme les frontières

- on ouvre, on garde, on s'en fout de la productivité, on est ruiné, mais c'est pas grave, retour à la terre, on gardera des chèvres...

Le discours de base est donc admis dans ces trois attitudes. Le droit du travail serait poussé par les bons sentiments ; le discours économique, froid, sans humanité est inconciliable avec les bons sentiments.

*2/ Or, ce discours est faux : Le droit du travail n'est pas une nuisance économique.*

- les règles d'hygiène et de sécurité : rien de plus improductif qu'un ouvrier, mort, malade ou amputé. Ce sont des « modalités d'accumulation du capital humain » d'après certains économistes.

- le travail des enfants : c'est pas cher, on les dresse facilement. Oui mais on les enlève de l'école, le pays se condamne aux tâches simples, mal rémunérées. Prohibition du travail des enfants et droit à l'éducation sont un gage de développement économique.

- égalité hommes/femmes : c'est la mobilisation des femmes sur le marché du travail

- salaire élevé : entraîne accroissement de la productivité

- syndicats, droit de grève : mais si on enlève le dialogue social, le roi est nu, personne n'est là pour faire remonter au patron ce qui ne va pas. Les relations deviennent conflictuelles. Paix sociale ? On le voit en ce moment, les syndicats sont en baisse, le gouvernement est ce qu'il est, on voit réapparaître des attitudes très négatives : on traîne les pieds, on sabote. Les conflits n'ont pas de lieu pour s'exprimer. Ils deviennent plus durs, le coût est plus élevé (voir Marseille, Bastia) On n'obtient pas la motivation des salariés en leur faisant la guerre.

Alors, oui, le droit du travail a un coût, mais il a une utilité économique. On devrait faire une balance (coûts, bénéfices). Mais les bénéfices sont très difficiles à mesurer (motivation ?)

*3/ Le droit du travail sera de plus en plus utile*

Comment évolue l'emploi ? De façon importante

Travailleurs ruraux 1920: 40 % de la population active ; 1950 : 25 %

Emploi industriel 1975 : 40 % ; 2005 : 25 %

Si ça continue comme dans l'agriculture, en 2025, il y aura 4 % de la population active dans l'industrie. On retrouve la même évolution sur le type d'emploi : 40 % d'ouvriers en 1975, 25 % en 2005. Les 2/3 sont cadres, employés. Le reste, travailleurs indépendants. L'activité humaine est concurrencée par les techniques, la robotisation, l'informatique. Ce qui va progresser, ce sont les tâches de relations humaines et d'expertise qui demandent une hiérarchie différente. Le contremaître qui surveille 40 ouvriers, ça n'est pas efficace dans ces tâches là. La motivation des gens passera par : la valorisation, la paie, être gentil avec les salariés. Tout ça, c'est l'objectif du droit du travail.

Ça ne veut pas dire que l'usine de type tayloriste a disparu (en particulier en Chine : textile, jouet, beaucoup de travail mécanique encore).

Mais le droit du travail est un atout économique de plus en plus, car il est efficace dans les tâches relationnelles et cognitives. Les économistes libéraux disent : moins de droit du travail égale plus de productivité. Voyons des chiffres.

L'un des critères du FMI est l'investissement dans un pays des étrangers, (au passage, les critères du FMI sont parfois contestables. Ex : un bon ouragan fait monter la productivité d'un pays)

Donc, investissement étranger :

Premier : Luxembourg (on se demande pourquoi ?)

Deuxième : Chine

Troisième : France (bizarre, avec toutes ces grèves, la pression fiscale, le droit du travail)

Quel est le pays avec lequel on fait le plus de bénéfices en commerce extérieur ? L'Angleterre. Depuis les années Thatcher. Pourtant, à ce moment là, en France, on a eu les lois Auroux.... On est économiquement plus compétitifs qu'eux.

Mais avec Blair, le droit du travail remonte, l'économie se raffermie. Le salaire minimum est remonté, l'économie remonte. Mais tout est possible : droit du travail et chômage, comme chez nous. Dans les pays nordiques, droit du travail remonte, l'économie se raffermie. Le salaire minimum est remonté, l'économie remonte.

Mais tout est possible : droit du travail et chômage, comme chez nous. Dans les pays nordiques, droit du travail, peu de chômage.... Rien n'est simple. Il n'y a pas de corrélation bien claire.

Une économie fonctionne plus ou moins, des êtres humains produisent plus ou moins de richesses ? L'encadrement juridique peut aider. C'est mieux que le chaos, mais il n'est pas le seul à intervenir.

Y a-t-il un système plus efficace ? Ça, c'est trop dur pour y répondre. Une petite idée quand même : il n'y a pas de règles en droit qui soit déterminée par l'économie. A la fin, ce sont nos valeurs, nos convictions éthiques, politiques qui l'emportent.

On peut réfléchir à partir de l'exemple de l'agriculture. Seul domaine de l'activité humaine testé aussi longtemps sur une si grande étendue.

On a tout essayé dans ce domaine. Ce qui a gagné, c'est le travailleur autonome. Propriétaire, sans patron, il est le plus productif. Motivé, sa libéralisation est une histoire de révoltes, de conquêtes de l'autonomie.

L'avenir est au travail autonome (professions libérales ?)

## **Deuxième partie : Questions - Débat, (je donne tes réponses d'E.D.)**

### ***La précarité ?***

Pourtant, l'ancienneté moyenne augmente. Oui, les patrons préfèrent des salariés qui craignent d'être mis dehors d'un jour sur l'autre, mais ils ont besoin aussi d'employés à long terme.

### ***Le harcèlement ?***

La violence de base s'accroît, donc le harcèlement sûrement aussi.

### ***Le chômage ?***

Bien sûr que le patronat y a intérêt (voir les records absolus des profits actuels). Les économistes ont même inventé la théorie de la « surchauffe »

### ***Le respect du droit du travail ? Y a-t-il de l'espoir ? Cela vaut-il la peine de se battre ?***

Non, le droit du travail n'est pas toujours respecté, mais il l'est un peu, il a une influence, il ne faut pas le minimiser.

On ne doit pas se laisser porter dans la spirale négative : on a perdu une grève, on n'en fait pas d'autres.

Le droit du travail est un outil qui demande à être utilisé. Il y a lieu de résister, car ce qui se profile est très, très, très noir.

#### **Et la fonction publique ?**

Le code du travail ne s'applique pas. Le conseil d'Etat a décidé que l'Etat n'a pas à appliquer le droit « commun ». Donc, il décide ce qu'il veut. Les travailleurs du public qui ne sont pas fonctionnaires n'ont aucune protection.

#### **La croissance ?**

Est-ce qu'on veut plus de richesses ? Des logements plus grands, plus confortables ? Donc, il y a une nécessité de croissance (ce qui n'est pas publicité, consommation à outrance).

#### **Les délocalisations ?**

Attention au phénomène : effet accident d'avions (les accidents de la route font plusieurs milliers de morts paran...). Bien sûr, que des vrais travailleurs vivent des

situations dramatiques, inacceptables. Mais les polonais, les vietnamiens sont contents d'avoir du boulot.... On est obligé de penser mondialement.

#### **Compte-rendu de Chantai Nay, qui ne rend pas l'humour, les mimiques, le changement de voix. Un vrai spectacle**

#### **Bibliographie :**

- *Précis d'Aloze (je ne suis pas sûre de l'orthographe: Antoine Jamot - Jean Pélissier - Alain Supioto (2004, donc déjà dépassé)*

- *Les grands arrêts du droit du travail : Emmanuel Dockès - Jean Pélissier - Antoine Jamot (Le droit ouvrier - revue CGT)*

*Internet : leg.france.fr, seul à jour car ça bouge tout le temps. Pas dans la bonne direction d'ailleurs*

## N O U V E L L E S   d u   P A S   2 6

### **CONTRAT NOUVELLE EMBAUCHE, CONTRAT PREMIÈRE EMBAUCHE. LE CODE DU TRAVAIL LIQUIDÉ. TOUT DOIT DISPARAÎTRE**

Code du travail condamné, conventions collectives dénoncées, protection des travailleurs sans emplois supprimées... voilà l'objectif du MEDEF et du gouvernement à sa solde. Après le contrat nouvelle embauche, le contrat première embauche est le nouveau coup porté par le gouvernement au code du travail. 2 ans de licenciement possible sans justification, exonération des cotisations patronales et pour finir une indemnisation chômage de 460 euros par mois pendant 2 mois.

#### **Toute les attentes du MEDEF sont peu à peu satisfaites par le gouvernement.**

La destruction du code du travail, les patrons l'attendaient depuis longtemps. Pendant que le patronat continue sa campagne de licenciements massifs (800 licenciements décidés chez SEB il y a peu). Le gouvernement veut nous faire croire que les ennemis de l'emploi sont le code du travail, les réglementations, les cotisations patronales etc. Le patronat, accablé par les cotisations sociales et contraint par le code du travail ne pourrait pas embaucher comme il le voudrait.

#### **Qui peut croire ces mensonges ?**

Les entreprises ont depuis longtemps recours aux CDD, à l'intérim et peuvent réduire facilement leurs effectifs grâce aux dispositifs existants. Rien ne les empêche de licencier, même lorsqu'elles font des bénéfices. Au fil des années, les gouvernements successifs ont fournis au patronat les moyens légaux de licencier de plus en plus facilement et de recourir à l'emploi jetable.

Et ils ne s'en sont pas privés, l'augmentation constante du chômage est là pour le prouver, malgré le maquillage des radiations. Et ce n'est pas une nouvelle mesure comme le contrat première embauche qui va changer cela. Au contraire. Quant aux baisses de cotisations, les dizaines de milliards qui ont été accordés au patronat ces dernières années n'ont servi qu'à engraisser un peu plus les actionnaires et creuser toujours plus les déficits des caisses de l'UNEDIC, de la sécurité sociale. Le vrai objectif du CPE est de détruire le contrat

à durée déterminée et toutes les protections qui s'y rattachent. Comment monter un syndicat, faire appliquer sa convention collective, refuser le dictat du patron quand on a le statut d'un journalier ou qu'on risque son emploi ?

#### **A travers ce coup porté à la jeunesse qu'est le CPE, c'est tout le plan de destruction des conquêtes sociales qui continue.**

D'un côté, on met la pression sur les travailleurs privés d'emploi en radiant massivement, en baissant leurs allocations ou en les supprimant. De l'autre, on contraint ceux qui ont un emploi à accepter des reculs sociaux, la fin des 35 h, des baisses de salaires, la précarité... etc.

#### **La situation sociale devient critique et la misère progresse à pas de géants.**

Les nouveaux contrats précaires plongent des dizaines de milliers de travailleurs dans une pauvreté durable, 12 millions de français vivent avec moins de 843 euros par mois et 4 millions mangent aux restos du coeur (chiffres de l'INSEE).

Des dizaines de milliers de travailleurs privés d'emplois se sont fait radier des Assedic et sont allés grossir le 1 200 000 de RMistes. Le quart des sans domicile fixe sont des travailleurs dont les salaires ne leur permettent pas de trouver un logement. Des intérimaires dorment dans leur véhicule sur des parkings de zone industrielle ....

#### **La seule réponse du MEDEF/UMP à tout cela :**

#### **Toujours plus de précarité et de sécuritaire.**

Les usines ferment, les prisons s'ouvrent. Quand Guillaume Sarkozy, grand patron du textile, délocalise des usines en Chine, son frère Nicolas, ministre de l'intérieur, envoie les CRS contre les salariés et les syndicalistes, surtout quand ces derniers luttent contre des délocalisations ou des suppressions de postes. C'est une mécanique bien huilée. Combien de temps encore allons-nous supporter les régressions sociales alors que les bénéfices des entreprises françaises ont augmenté de 24% en 2005, que

Des nouvelles de...

les patrons français sont les mieux payés du monde après les Etats-Unis (100 000 euros par mois rien qu'en retraite complémentaire pour l'ex PDG de Carrefour).

Contre le CPE et la destruction de nos conquêtes sociales, il est grand temps de se mobiliser. La collaboration, les poignées de main, les signatures résignées au bas d'un plan « social », les courbettes devant un patronat arrogant, ça suffit !

Certains peuvent espérer des prochaines élections un gouvernement moins à la botte du patronat. !?

**N'étant pas amnésiques, nous n'y croyons pas.**

**Pour une Alternative Syndicale 26  
Union Des Alternatives Syndicales  
Contact : PASDROME@aol.com  
Site : www.udas.org**

**SEULE UNE LUTTE ACHARNEE ET PROLONGEE PAIERA**

## NOUVELLES DU SAIPER - RÉUNION

### RÉPONSE DU SAIPER AUX QUESTIONS DE LA REVUE DE LA CNT, N'AUTRE ÉCOLE. (FÉVRIER 2006)

#### *Quelle est la place aujourd'hui du syndicalisme révolutionnaire/du syndicalisme de rupture dans l'éducation ?*

Le SAIPER PAS 974 est issu d'un courant d'Unité et Action du SNUipp Réunion en lien avec des jeunes sans référence aux divers courants de la défunte FEN. Le SAIPER PAS 974 s'est construit progressivement en affirmant l'indépendance du syndicalisme par rapport à la politique (caricatural à la réunion). La référence centrale étant la charte d'Amiens de 1906. Le SAIPER a été amené à choisir le drapeau noir en 1997, choix exprimé par les jeunes radicaux toujours en débat mais jamais renié. (Il faut savoir qu'à la réunion il n'y a aucune tradition ni anarchiste, ni anarcho syndicaliste.

Les liens entre organisations politiques et syndicalisme ont toujours été affirmés le syndicalisme du début du 20ème siècle, étant lié au parti radical, l'extrême gauche de l'époque à la Réunion (cf. Prosper Eve).

Les liens entre CGTR et PCR ont toujours été organiques depuis 1945. (CGTR et PCR étant indépendants de la CGT française et du PCF). Si nous rejetons les liens entre PCR ou PS et certaines organisations syndicales (c'est également vrai pour la droite et la CFTC) de même la présence des cadres militants Ecole Emancipée (nouvelle école réunionnaise) ou de SUD éduc sur des listes LCR (marron) nous pose problème. Au SAIPER PAS 974 les membres du bureau ne peuvent se présenter à aucune élection politique.

LE FIL d'Ariane de ce nouveau syndicalisme que nous voulons créer tourne autour de la question de la démocratie directe d'où découle la gestion directe et l'action directe.

#### *Qu'est-ce qui définit ce syndicalisme dans ses modes d'intervention au quotidien ?*

##### **Gestion directe**

Nous contestons la cogestion du syndicalisme traditionnel avec l'état et nous sommes favorables à l'autogestion par les enseignants de tout ce qui a trait à leurs carrières et nous avançons l'idée d'aller vers le dépérissement des cap issus de 1947 dans la fonction publique (les représentants de l'état ayant par ailleurs toujours voix prépondérante en dernière analyse).

##### **Démocratie directe**

Nous essayons de prendre nos décisions en assemblée générale avec le plus grand nombre de syndiqués (237 à ce jour). De même dans les luttes nous privilégions les collectifs et les coordinations comme en 1995 1997

ou 2003. En effet face au syndicalisme traditionnel les coordinations en 2003 à la réunion ont démontré leur représentativité. De même nous nous interrogeons sur l'efficacité des mots d'ordre de grèves de 24h décidés par quelques permanents fussent ils des représentants authentifiés de l'ultra gauche. Nous sommes favorables à créer les conditions pour que la base décide des actions.

##### **Action directe**

A condition qu'elles aient été décidées par les salariés dans l'action, nous ne nous interdisons aucune forme d'action (occupation de locaux, de routes, piquets de grève où on ne passe pas...) service d'ordre qui se doit de mettre en difficulté les forces de l'ordre et non pas pour bloquer les éléments les plus radicaux.

#### *Qu'est-ce qui singularise votre organisation ? Quelles sont les convergences et les divergences entre nos différentes organisations ?*

Le SAIPER PAS 974 issu du SNUipp s'est rapproché des PAS Isère, Rhône, Drôme, Marseille (issus du SGEN CFDT) pour former une union l'UDAS, l'Union Des Alternatives Syndicales. Ce que nous apprécions c'est qu'à l'UDAS il n'y ait pas de centre évidemment parisien qui décide de la pluie et du beau temps. Chaque structure syndicale étant totalement libre de s'auto organiser en fonction des réalités locales spécifiques. (nous pensons que la réalité réunionnaise est unique par rapport aux situations guyanaises, antillaises ou corses, à plus forte raison néo calédonienne.)

##### **La CNT dite vignoles**

Nous apprécions les évolutions récentes de cette ORGANISATION VERS PLUS DE SOUPLESSE idéologique et nous souhaitons l'établissement de liens soutenus entre l'UDAS et la CNT. Nous souhaiterions pouvoir ensemble nous présenter aux CAP nationales pour casser la loi Perben et le monopole des organisations traditionnelles. Mais nous savons que cela fait débat chez vous (Nous aimerions avoir un compte rendu de l'expérience de la Nièvre.

##### **Emancipation**

Nous nous retrouvons avec émancipation pour critiquer la subordination du syndical au politique et en particulier les pratiques d'une certaine extrême gauche trotskyste (Entrisme, manipulation, centralisation bureaucratique et à

titre personnel qu'il y en a marre de se diviser et qu'il va bien falloir se regrouper un jour ou l'autre).

#### **Sud éducation**

Constatant une série de convergences avec SUD éducation Réunion nous nous étions mis d'accord sur le principe suivant pour les élections : Liste SAIPER dans le premier degré avec des adhérents de SUD, liste sud chez les certifiés avec des adhérents du SAIPER. Quinze jours avant le dépôt

des listes SUD éducation rompait, présentait une liste face à nous dans le premier degré et nous évinçait de la liste second degré. Il ne nous semble pas que ce type de manoeuvres

soit de nature à redonner une bonne image du syndicalisme. Il serait souhaitable que «le syndicalisme de rupture» soit ETHIQUEMENT IRREPROCHABLE; ce qui n'est malheureusement pas le cas de cette organisation. La rupture a t'elle été le fait des seuls militants locaux? De la structure entriste lié à la LCR (marron)? De la direction de Sud Education qui ne comprend strictement rien à la situation réunionnaise comme manifestement l'essentiel de l'extrême gauche parisienne?

**D Debals, secrétaire général  
saiper pas 974**

## NOUVELLES DU PAS 38

### **PETITION PROPOSEE PAR L'INTERSYNDICALE ISERE : PAS - SE-UNSA - SGEN-CFDT - SNUDI-FO - SNUipp-FSU - SUD Education**

#### **Journée de « solidarité »**

#### **Non au travail supplémentaire obligatoire et non payé**

Par son arrêté du 4 /11/05 (JO du 17/11/05), le ministre veut nous imposer deux demi-journées de travail gratuit au titre de la solidarité.

#### **L'intersyndicale dénonce cette décision autoritaire, injuste et socialement inefficace.**

Pour garantir la prise en charge solidaire de la perte de l'autonomie, en raison de l'âge ou du handicap, d'autres choix sont nécessaires et possibles, dans le cadre d'une réflexion sur la solidarité nationale et l'aide à l'autonomie. Pour être efficace, cette solidarité doit trouver sa place dans notre système de protection sociale, sans chercher à s'appuyer sur les seuls salariés.

Enseignants du 1° degré, nous faisons bien plus que nos obligations de services. Nous consacrons toujours plus de temps au travail en équipe, aux concertations avec les partenaires de l'école et les familles de nos élèves. Ce temps dépasse largement les deux demi-journées que l'on veut nous imposer.

L'intersyndicale vous invite à signer la pétition suivante qui sera adressée au Ministre de l'Education nationale (sous couvert de l'IA et du Recteur)

#### **Pétition**

Les signataires refusent l'instauration du travail gratuit. Ils dénoncent l'hypocrisie de la mesure gouvernementale et demandent le retrait de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2005 qui impose 6 heures non rémunérées de travail supplémentaire aux enseignants des écoles.

L'équipe enseignante

Ecole maternelle Les Armières – GS 6  
Villefontaine

**Objet : Réponse à votre courrier du 30/11/2005  
concernant le dispositif de réussite éducative**

Villefontaine, le 8 décembre 2005

Madame le maire ,

Nous ne renseignerons pas le tableau joint à votre courrier nous demandant de lister les enfants en difficultés. En effet, nous estimons, de par notre fonction mais aussi pour préserver une relation de confiance avec les familles, devoir nous conformer à une stricte confidentialité par rapport à toute information de cet ordre. Il nous semble n'avoir à fournir ce type de renseignements qu'à nos supérieurs hiérarchiques où nos collègues de l'AIS (travaillant auprès des enfants en difficultés), personnels de l'Education Nationale et donc soumis, tout comme nous, à la plus grande discrétion concernant ce que nous pouvons apprendre des enfants qui nous sont confiés et de leurs familles.

Cependant, ne doutant pas que votre demande ne vise qu'à nous permettre d'améliorer les dispositifs mis en place au sein de notre école pour aider les enfants en difficultés, nous pouvons vous informer que 15 enfants de notre école tireraient profit de la présence auprès d'eux d'un adulte supplémentaire compétent et formé. Nous pensons que les personnels de l'Education Nationale seraient les plus habilités pour apporter ce soutien, mais ceci déborde de votre cadre de compétence. Nous sommes néanmoins tout à fait favorables à pouvoir disposer d'Atsem titulaires supplémentaires pour permettre à tous (enfants, atsem, enseignants) de travailler plus facilement et efficacement et rejoindre ainsi les conditions de travail existant dans la plupart des communes voisines.

Veillez croire à notre attachement à un service public de qualité.

Pour l'équipe, Christian Gerbelot-Legrès  
Copie à : IEN, directrices maternelles, DDEN

# L O I M O N T C H A M P

(Du nom de Marie-Anne Montchamp, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées)

*Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées parue au J.O. le 12 février 2005, adoptée au Sénat le 27 janvier 2005, à l'Assemblée le 3 février 2005, promulguée le 11 février 2005 par le Président de la République Jacques Chirac. Les travaux préparatoires avaient débuté en 2003 après l'annonce faite par Chirac déclarant les droits des personnes handicapées comme l'un des trois chantiers principaux de son quinquennat. (Il y avait aussi la lutte contre le cancer. Les autres ? Le chômage ?) Cette nouvelle loi remplace la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Elle entre en application le 1er janvier 2006. Durant la période de préparation de la loi Montchamp, il y a eu de nombreux mouvements dans les associations de personnes handicapées. Peu médiatisés.*

## **Titre IV : Accessibilité (art. 19 à 54) dont :**

Chapitre 1 : scolarité, enseignement supérieur et

enseignement professionnel (art. 19 à 22).

Chapitre 2 : Emploi, travail adapté et travail protégé (art. 23 à 40) ; c'est le plus long.

## **Titre V : Accueil et information des personnes handicapées, évaluation de leurs besoins et reconnaissance de leurs droits.**

Chapitre 1 : La CNSA (Commission Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) créée par la loi du 30 juin 2004 et dont les crédits sont alimentés par la suppression d'un jour férié.

Chapitre 2 : Les maisons départementales du handicap

Chapitre 3 : Les commissions des droits à l'autonomie des personnes handicapées.

## **Titre VI : Citoyenneté et participation sociale.**

## **Titre VII : Dispositions diverses.**

## **Titre VIII : Dispositions transitoires.**

Le plus « gros morceau » en taille (mais pas que) correspond aux adultes. L'application de la loi précédente avait-elle pris là-dessus du retard ? Insuffisance de création des lieux de vie, de travail, d'obligations aux entreprises, etc. ... etc. ...

**Le texte complet de la loi sur :** <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0300217L>  
Tous les détails de sa genèse sur : <http://assemblee.nationale.fr/12/dossiers/handicapes.asp>

## Quelques morceaux choisis.

Art. L. 112-1. « Pour satisfaire aux obligations qui lui incombent en application des articles L. 111-1 et L. 111-2, le service public de l'éducation assure une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant. Dans ses domaines de compétence, l'Etat met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, des adolescents ou adultes handicapés.

« Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence.

« Dans le cadre de son projet personnalisé, si ses besoins nécessitent qu'il reçoive sa formation au sein de dispositifs adaptés, il peut être inscrit dans une autre école ou un autre établissement mentionné à l'article

L. 351-1 par l'autorité administrative compétente, sur proposition de son établissement de référence et avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal. Cette inscription n'exclut pas son retour à l'établissement de référence. Art. L. 112-2. « Afin que lui soit assuré un parcours de formation adapté, chaque enfant, chaque adolescent ou adulte handicapé a droit à une évaluation de ses compétences, de ses besoins et des mesures mises en œuvre dans le cadre de ce parcours, selon une périodicité adaptée à sa situation.

Cette évaluation est réalisée par l'équipe pluridisciplinaire mentionnée à l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles. Les parents ou le représentant légal de l'enfant sont obligatoirement invités à s'exprimer à cette occasion.

« En fonction des résultats de l'évaluation, il est proposé à chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé, ainsi qu'à sa famille, un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant chaque fois que possible, la formation en milieu scolaire ordinaire. Le projet personnalisé de scolarisation constitue un élément du plan de compensation visé à l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles. Il propose des modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci figurant dans le plan de compensation. »

Art. L. 112-2-1. « Des équipes de suivi de la scolarisation sont créées dans chaque département. Elles assurent le suivi des décisions de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, prises au titre du 2° du I de l'article L. 241-6 du code de l'action sociale et des familles.

« Ces équipes comprennent l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et en particulier le ou les enseignants qui ont en charge l'enfant et l'adolescent.

« Elles peuvent avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal, proposer à la commission mentionnée à l'article L. 241-5 du code »

Art. L. 112-5. « Les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et

qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire.»

Pour ce qui concerne les écoles deux changements importants.

- On ne parle plus d'intégration mais de scolarisation.

- La charpente institutionnelle est totalement différente.

On oublie les CCPE, CCSD, CDES et COTOREP. En gros c'était des « assemblages » de la loi de 75 mis en place de façon partenariale entre des ministères différents (Education et Santé) donc liés à l'Etat. On passe à un montage dans le cadre des Conseils Généraux.

Sont ainsi créées :

- Des Maisons départementales du handicap dont le directeur est nommé par le président du Conseil Général. Ce sont des Groupements d'Intérêt Public (GIP) dont le département assure la tutelle administrative et financière. Chaque maison gère ses fonds alimentés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) créée par la loi du 30 juin 2004. Cette CNSA est alimentée par la suppression d'un jour férié. Entre autres ? Elle est administrée par une commission exécutive présidée par le Président du Conseil Général et dont les membres sont pour moitié des représentants du département, pour un quart des associations de personnes handicapées et pour le quart restant des représentants de l'Etat (trois en tout), des organismes locaux d'assurance maladie et allocations familiales et d'autres non précisés.

- Une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. 23 membres : 4 représentants du département désignés par le président du Conseil Général, 4 de l'Etat (DDASS, IA, DD du Travail et un médecin de DDASS), 2 de l'assurance maladie et des caisses d'allocations familiales, 1 association de parents, 7 associations des personnes handicapées, 1 représentant le conseil consultatif et deux des organismes gestionnaires d'établissements (1 pour DDASS et 1 pour CG). Ils siègent à titre gratuit.

- Une équipe pluridisciplinaire qui « réunit des professionnels ayant des compétences médicales ou paramédicales, des compétences dans les domaines de la psychologie, du travail social, de la formation scolaire et universitaire, de l'emploi et de la formation professionnelle. Sa composition doit permettre l'évaluation des besoins de compensation du handicap quelle que soit la nature de la demande et le type de handicap ; cette composition peut varier en fonction des particularités de la situation de la personne handicapée. « Les membres sont nommés par le directeur de la Maison du handicap.

## COMMENTAIRES / ANALYSE DU PAS

Bon alors voilà, avec tout ça vous êtes bien avancés ! Qu'est-ce qu'on fait avec cette usine à gaz ? On lit ensemble la loi. On réfléchit. On prend son temps. On entend les uns, les autres. On travaille les décrets d'application. (Celui sur l'application « relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap » a été signé le 30 décembre 2005, est paru au J.O. le 31. Ouf ! Juste à temps !) On met en place l'aspect pratique. On pense la transition.

Que Nenni !!! On Fonce !!! Alphonse ! (Celle-là je la garde) Où ? Oh ! Ben ça ! On verra ! Flou sur les pistes ! C'est dit : janvier 2006 ! Ce sera janvier 2006 ! Et quand ça a été dit que ce serait janvier 2006 ? Eh ben dans l'Isère début décembre ! Dans certains départements, dès septembre. Dans d'autres, ce sera à la prochaine année scolaire. Les décrets d'application arrivant au compte goutte. Il faut aller chercher sur Internet. Se renseigner auprès de collègues.

### La loi date de février 2005 !

Vous en avez entendu parler par l'administration ? Dans l'AIS (qui n'existera peut-être plus puisque

I = Intégration) on avait cru comprendre que ça ne se mettrait pas en place dans l'année. Il y avait bien une note de l'IA disant que dès septembre, si une famille demandait l'inscription d'un enfant handicapé dans son école de secteur, il fallait prendre cette inscription. Il y a sûrement eu d'autres éléments d'information. Ca n'a pas fait l'objet de conférences pédagogiques ? Il y a eu deux journées en novembre à l'IUFM. Y a-t-il eu une information dans les écoles sur ces deux journées ? Par contre, qu'est-ce qu'il y a eu comme pub pour la journée sur les dys (-lexie, -orthographe, -calculie, -graphie,) organisée par des associations et les « cogniscientologues » qui ont le vent en poupe ! Et puis le vent semble se calmer. Au conseil de formation du 25.01.06, on parle « d'un nouveau dispositif qui va se mettre en place tout doucement » et la réflexion sur la formation démarre à peine. Aïe ! De battre mon cœur ...

Dans cette ambiance on peut craindre un accueil difficile à l'arrivée de cette

nouvelle loi. On change totalement de culture. Pas tant sur le fond d'ailleurs me semble-t-il que sur la forme. Et c'est bien la forme qui va nous faire avancer d'une façon ou d'une autre ! Que fait-on à partir de janvier ? Des demandes ont été adressées aux CCPE : qu'en faire puisqu'il n'y a plus de CCPE. (Je rappelle que ces demandes, ça concerne des enfants.)

Ah ! J'apprends d'une de nos fidèles auditrices que « si ! » jusqu'au mois de juin les commissions continuent de se réunir. Mais une autre nous dit que ce ne sont plus des CCPE mais des réunions de concertations. C'est pas clair ? Vous avez appris à lire avec quelle méthode vous ? Plus de secrétaires de CCPE : des référents de scolarité qui suivront les situations de la maternelle au lycée. Ce n'est pas une mauvaise idée mais qui ça va être ? On est à la fois dans le primaire et le secondaire. De quels postes s'agit-il ? Changer la carte scolaire. Changer le mouvement ? Personnels Education Nationale exécutant les missions du Conseil Général ? Comment seront constitués les dossiers ? Où iront-ils ? A qui les adresser ? Quelles garanties de

qualité, de confidentialité, pour l'enfant et sa famille ? Pour les professionnels ? Il semble que pour organiser un PPS, c'est la famille qui s'adresse à la CDA avec un certificat médical qui indique le handicap. Soit ! Pas de problème en ce qui concerne les handicaps moteur ou sensoriels. Plus compliqué quand il s'agit de troubles du comportement et de la personnalité. Parce que des médecins qui affirment dans ce type de domaine, ça ne court pas les rues. Et le grand paradoxe de cette loi est qu'on ne parle plus d'intégration mais de scolarisation et que dans le même temps il n'est plus question de commissions de l'éducation spécialisée mais

de Maison du handicap. Allez ycomprendre quelque chose ! Quand une situation était difficilement tenable sur le terrain, on pouvait demander à la CCPE d'étudier la situation « en tiers ». Aller jusque tout là haut à la Maison du handicap ? Laisser s'enflammer les conflits ? L'IA a quatre mois pour informer la Maison départementale qui prendra toutes mesures utiles. Qui ? Comment ? IA = Education Nationale; Maison départementale = Conseil Général ???

Y a-t-il des réunions prévues dans les circonscriptions pour au moins une information si ce n'est un débat ? Et qui est au courant ? L'enfant est inscrit dans son école de référence. S'il n'y est pas scolarisé, il est prévu qu'il puisse y

retourner. Comptera-t-il dans les effectifs ?

Que des questions pour l'instant ! Et LA question : les « pépettes » ? (Les moyens quoi ! Toujours constants).

C'est effectivement un grand chantier. Ca ne nous fait pas peur mais « avant de poser la cuisine intégrée il faudrait réfléchir aux fondations » proverbe des maçons creusois de la région de Felletin.

Si vous avez encore d'autres questions à ajouter, n'hésitez pas à nous contacter. Et ceux qui auraient des réponses seront aussi les bienvenus.

**La commission ex-AIS du PAS. Le 28.01.06**

## **A QUAND UN VERITABLE BILAN DES ZEP (Zones d'Education Prioritaires) ?**

Dans « La lettre de l'Education » n) 507 du 12-12-05, on trouve une présentation d'un rapport de l'Inspection Générale sur l'importance de la « réponse locale » pour faire réussir les élèves en ZEP. Le rapport insiste sur les politiques volontaristes, la prise en charge de l'hétérogénéité par des actions individualisées et des dispositifs adaptés et non-cloisonnés. Pour les inspecteurs, la réussite des établissements dépend d'une subtile alchimie entre notamment le management de l'équipe de direction, les moyens affectés, l'implication de l'équipe enseignante, l'intensité de la vie collective. Mais est-ce que l'amélioration de la formation des chefs d'établissements au management, que réclament les inspecteurs, ainsi que la qualité du pilotage, constituent de bonnes réponses ? On ne trouve pas dans la présentation du rapport dans « La lettre de l'Education » de référence au travail en équipe, ni aux projets éducatifs, ni à l'implication et à l'autonomie des élèves dans les apprentissages ...

Le rapport indique que les établissements classés en ZEP obtiennent des résultats inférieurs à ceux des autres établissements malgré les moyens supplémentaires, mais que ce n'est pas une raison pour condamner le dispositif. La valeur ajoutée des collèges de ZEP est supérieure à celle des autres collèges.

Dans un supplément du même numéro sont publiés des statistiques (de l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles) et des observations sur les ZEP.

Taux de chômage : 20,7 %. Taux de chômage des moins de 25 ans : 38,5 %. Revenu moyen annuel de 19 000 euros contre 27 000 dans le reste de la France. 58 % des enfants scolarisés sont fils ou filles d'ouvriers ou d'inactifs. Les quartiers sont enclavés, à l'écart des voies de communication. A la rentrée 2004, 707 ZEP et 809 REP (Réseau d'Education Prioritaire), avec 8386 établissements ou écoles, soit environ 20 % des élèves.

On est passé d'une approche territoriale centrée sur l'école avec partenariat social (les ZEP ont été créées en 1981 par Alain Savary) au plan de cohésion sociale centrant l'effort sur le soutien individuel aux portes de l'école.

Actuellement, le budget annuel des ZEP et des REP est de 600 millions d'euros : 200 millions sont des primes des enseignants, 400 millions sont destinés aux activités éducatives, auquel il faut rajouter 300 millions du volet de réussite scolaire du plan Borloo.

La prime de ZEP de 1100 euros par an est peu attractive. L'écart d'effectifs des classes entre ZEP et non-ZEP est devenu trop faible. Enseigner en ZEP provoque soit le découragement, soit un engagement professionnel plus fort : travail collectif plus fréquent et acceptation d'un rôle d'éducateur (enquête du ministère de 2001). L'importance du volontariat et de la stabilité de l'équipe soudée derrière un projet est soulignée.

L'écart entre les résultats scolaires de ZEP et hors ZEP est stable, alors que les inégalités sociales se creusent en France.

Costar Meghir, universitaire anglais, affirme qu'il apparaît très important que les établissements puissent choisir les enseignants par un contact direct, ce qui est le cas au Royaume Uni.

Sans rejeter les valeurs d'équité et de transparence du mouvement, le PAS tente de convaincre l'administration et les autres syndicats présents en CAPD de l'importance de propositions comme des vœux liés pour stimuler le travail en équipe et les projets collectifs à condition que ça ne pénalise pas d'autres demandeurs, ou la possibilité pour un collègue nommé dans une école en « zone urbaine sensible » à titre provisoire et qui souhaite y rester de l'obtenir dès le premier mouvement, en priorité absolue (après avis de l'IEN) et à titre définitif.

**Il s'agit d'un travail voulu qui ne devrait pas réclamer de compensation salariale particulière.**

## DIRECTEURS OU DIRECTION D'ÉCOLE ?

Dans « La lettre de l'Éducation » n° 509 du 16-01-06, on apprend que pour la première fois ministère et syndicats se sont mis d'accord sur un constat partagé des missions des directeurs d'école, avec l'empilement des tâches toujours plus complexes assignées aux directeurs d'école depuis 15 ans.

*Si nous partageons le constat de l'accumulation de tâches complexes, nous nous opposons totalement à cette conception du rôle du directeur que semblent partager le ministère et les confédérations syndicales qui ont leurs entrées rue de Grenelle. Au lieu de renforcer le directeur, et donc la hiérarchie et la déresponsabilisation des adjoints, nous affirmons que seule l'équipe pédagogique est capable de faire face à l'augmentation des tâches de direction. Au lieu de ne former que le directeur, nous affirmons que c'est en formant tous les enseignants à l'ensemble des tâches de direction qu'on confortera l'école. Formation initiale et continue, décharges pour l'école et non pour le seul directeur, fonctionnement de la direction décidé par le conseil des maîtres ...*

## EVALUATION : LE RETOUR

Dans « La lettre de l'Éducation » n° 510 du 23-01-06, Thierry Bossard, doyen de l'Inspection Générale de l'administration de l'EN et de la Recherche, justifie le retour à une place centrale de l'évaluation dans le rapport général de 2005. S'il pense qu'« évaluer sans en tirer les conséquences n'a pas beaucoup d'intérêt », il donne quatre explications à ce retour en force :

- La déconcentration des responsabilités, le pilotage par objectifs, l'évaluation de l'atteinte de résultats et de la bonne utilisation des moyens alloués.
- La mise en œuvre de la nouvelle loi d'orientation, l'importance des projets d'établissements, le contrat d'objectif entre l'établissement et l'Académie ; l'introduction du socle commun de compétences et de connaissances, la perspective d'une nouvelle dimension d'évaluation binaire : « c'est acquis ou ce n'est pas acquis ».
- La mise en œuvre de la LOLF, la fixation d'objectifs et la

mesure de la performance de l'ensemble du système.

- Le contexte européen, l'Agenda de Lisbonne (la France y a participé), qui fixe un certain nombre d'objectifs pour l'ensemble des systèmes éducatifs européens, (ouverture à la concurrence, référence à la libéralisation des services et à l'AGCS, NDLR), engagement traduit dans le rapport annexe de la loi d'orientation.

*Et on voudrait nous faire croire qu'il n'y aurait pas de cohérence entre l'évaluationnisme (multiplication des évaluations obligatoires), le retour aux méthodes traditionnelles, la fin du collège unique, les menaces de plus en plus précises sur l'école maternelle, l'école rurale et l'AIS et le management des enseignants ?*

*C'est maintenant qu'il faut réagir, pas quand l'Éducation Nationale sera privatisée !*

## UNE SAINTE COLLABORATION ? ÉLÈVES SOUS LA MENACE DE RECONDUITE À LA FRONTIÈRE

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées et lycées professionnels,

Lors du prochain comité d'administration régionale sera abordée la question des élèves de nationalité étrangère sous menace de reconduite à la frontière. un bilan doit être transmis à cette fin à Madame le Recteur pour le vendredi 20 janvier.

A la demande de Monsieur l'inspecteur d'académie, il serait souhaitable de disposer d'un bilan départemental sur la question. Vous serait-il possible de m'indiquer (par courrier électronique) :

1) le nombre d'élèves mineurs susceptibles, de part la situation de la famille, de faire l'objet d'une telle mesure et scolarisés dans votre établissement (et dont vous auriez connaissance bien entendu).

2) pour les élèves majeurs sous la menace d'une reconduite à la frontière, leurs noms, nationalités et résultats scolaires.  
En vous remerciant par avance

Harald Renout / ce.dive160-div@ac-amiens.fr  
chef de la division de la scolarité-inspection académique de l'Oise

Source : le 17 janvier 2006, mail adressé à tous les lycées et LP de l'Oise

## L'UDAS APPELLE À SUIVRE LES CONSIGNES DU COLLECTIF SOLIDARITÉ MIGRANTS OISE

Chers Amis, Chers Camarades,  
Comment trouver facilement les immigrés à expulser...L'Oise à la pointe du progrès... Il suffit de chercher les enfants dans les écoles...  
TRES IMPORTANT: nous rappelons notre consigne. Son application est indispensable!

Le Rectorat a demandé aux Chefs des établissements secondaires de l'Oise (collèges et lycées) de lui renvoyer un état des élèves Sans-Papiers mineurs et majeurs. En tout état de cause, une liste de cette nature est toujours lourde en danger et nous rappelle de bien sombres souvenirs! Par conséquent, nous donnons la consigne suivante et appelons tous nos Collègues à être vigilants quant à son respect: Etant donné qu'un établissement n'a pas à connaître la situation administrative de ses élèves, la réponse doit être: «A notre connaissance, AUCUN».

Chacun est ainsi «couvert», il aura répondu mais sans collaborer à une initiative dangereuse.

Nous appelons toutes les organisations syndicales enseignantes à reprendre et diffuser cette consigne immédiatement. Merci.

A notre demande, le Recteur a été interpellé à ce sujet par les organisations syndicales lors du dernier Comité Technique Paritaire Académique. Il a répondu qu'il y avait besoin de connaître et de recenser, sans accepter d'en dire plus et en minimisant la portée de cette enquête (peut être à cause du peu de réponse qu'il a reçu suite à notre consigne). Pas moyen d'en savoir plus pour le moment mais notre vigilance doit demeurer extrême.

Le SNES national (Secteur Droits et Libertés) nous a téléphoné, ils vont alerter les Collègues et reprendre nos consignes.

On le voit, notre solidarité, notre vigilance ne doivent en aucun cas se relâcher! Cordialement.

## EXTRAIT DE LA LETTRE DE REVEIL

« Il y a quelque temps, aux Olympiades de Seattle, 9 athlètes, tous handicapés mentaux ou physiques, étaient sur la ligne de départ pour la course de 100 m. Au signal du starter, la course commença. Tous ne couraient pas, mais tous avaient le désir de participer et de gagner. Ils couraient par trois ; un garçon tomba sur la piste, fit quelques tonneaux et commença à pleurer. Les 8 autres l'entendirent pleurer. Ils ralentirent et regardèrent en arrière. Ils s'arrêtèrent et rebroussèrent chemin. Une fille avec le syndrome de Down s'assit à côté de lui, commença à le caresser et lui demanda : « ça va mieux maintenant ? »


Alors, tous les 9 se prirent par les épaules et marchèrent ensemble vers la ligne d'arrivée. Le stade entier se leva et applaudit. Et les applaudissements durèrent longtemps. Les personnes qui l'ont vu en parlent encore. Pourquoi ?

Parce qu'au fond de nous, nous savons que la chose la plus importante dans la vie est, bien plus que de gagner pour soi ; la chose la plus importante dans cette vie, c'est d'aider les autres à gagner. Même si cela implique de ralentir et modifier notre course.»


R.E.V.E.I.L. (Rénover l'École en Valorisant et en Encourageant les Initiatives Locales)

Centre Culturel - 63500 PERRIER - e-mail : [assoreveil@wanadoo.fr](mailto:assoreveil@wanadoo.fr) - site : <http://assoreveil.org>

« **L'entraide est un facteur d'évolution pour l'humanité** »  
Pierre Kropotkine



**PAS 26 (Drôme)**  
[PASDROME@aol.com](mailto:PASDROME@aol.com)



**PAS 38 (Isère)**  
[Pas38@wanadoo.fr](mailto:Pas38@wanadoo.fr)  
<http://pas38.udas>

### Vos syndicats

Sur le site  
<http://udas.org>

et

### Votre pédagogie

Sur le site  
pédagogique  
de l'Union Des  
Alternatives  
Syndicales  
[http://echangespeda.  
udas.org](http://echangespeda.udas.org)

**Annuaire  
d'échanges péda :**  
disponible sur le site  
et en version papier.  
Pour s'y inscrire, il  
vous faut montrer la  
couleur de vos pattes.

Nous n'acceptons  
que le velours.  
Contactez donc le  
syndicat ou les  
adhérent.e.s de  
l'Udas  
les plus proches.

### Financement

de l'Udas

Cotisation

de chaque

syndicat :

30 euros

de forfait

+ 1 euro

/ adhérent de

l'année


précédente.

Cotisation


adhérent isolé :

0,15 euro par

point d'indice.



**PAS 69 (Rhône)**  
[pas69@udas.org](mailto:pas69@udas.org)  
<http://pas69.udas.org>



**Saiper-PAS 974**  
[contact@saiper.net](mailto:contact@saiper.net)  
<http://saiper.net>

## Sommaire

- **Compte-rendu de la réunion de l'Udas à Vaulx-en Velin (69) le 14 janvier 2006**
- **Annexe**
- **Nouvelles des Bouches du Rhône**
- **Nouvelles du PAS 69**
- **Nouvelles du PAS 26**
- **Nouvelles du SAIPER-Réunion**
- **Nouvelles du PAS 38**
- **Journée de « solidarité »**
- **Dispositif de réussite éducative : ne tombons pas dans le piège de la collaboration !**
- **Loi Montchamp**
- **A quand un véritable bilan des ZEP (Zones d'Education Prioritaires)?**
- **Directeur ou direction d'école ?**
- **Evaluation : le retour**
- **Les élèves sous la menace d'une reconduite à la frontière**
- **Collectif solidarité migrants Oise**
- **Extrait de la lettre de REVEIL**

### L'ours : Udas-info

N°CPPAP : en cours

ISSN : 1772-8908

Dépôt légal : mars  
2005

Directrice de la publi-  
cation :

Maud Colin

Imprimerie : imprimé par  
nos soins

### L'oursonne : Udas

Adresse postale :

BP101 38001

Grenoble Cedex 1

Adresse mail :

[Contact@udas.org](mailto:Contact@udas.org)

N°téléphone :

04 74 92 61 39

Sites udas :

<http://udas.org>